

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'HONFLEUR

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 138
14602 HONFLEUR CEDEX
MINITEL 24/24 TEL 02/31/89/20/80
CCP ROUEN 1396-13 6

SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

RUE EDMOND BLANC
DEAUVILLE
14800 DEAUVILLE

V/REF :
N/REF : 57 B 33 / A-122

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'HONFLEUR CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 12/02/98, SOUS LE NUMERO A-122,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/12/97

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
SOCIETE ANONYME
RUE EDMOND BLANC
DEAUVILLE
14800 DEAUVILLE

R.C.S HONFLEUR B 475 750 337 (57 B 33)

LE GREFFIER



SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Société Anonyme au capital de 30 324 875 francs, entièrement libéré
Siège social à Deauville (Calvados), 2 Rue Edmond Blanc
R.C.S. Honfleur 475 750 337

*Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du Mardi 16 décembre 1997*

"-----
-----"

3. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président propose au Conseil de nommer en qualité de Directeur Général de la société Monsieur Philippe QUENTIN.

Monsieur Philippe QUENTIN exercera ces fonctions de Directeur Général concurremment avec celles de Monsieur Julien GIAUNA et de Madame Marta BARRIERE.

En outre, Monsieur Philippe QUENTIN, Administrateur de la SHCD, et membre du Comité de Direction des jeux du Casino de Deauville, exercera les fonctions de Directeur Responsable, en remplacement de Monsieur GIAUNA, dès que le Ministère de l'Intérieur aura pris acte de cette démission et agréé la nomination de Monsieur QUENTIN à cette fonction.

Après échange de vues, le Conseil à l'unanimité désigne Monsieur Philippe QUENTIN Directeur Général de la Société.

Monsieur QUENTIN disposera dans l'exercice de ses fonctions des mêmes pouvoirs que ceux du Président, avec les mêmes limites que celles qui ont été apportées à ces pouvoirs par le Conseil dans sa délibération du 3 juin 1997 : seront soumis à l'autorisation préalable du Conseil, toutes opérations d'investissement ou de désinvestissement significatifs, toutes opérations d'emprunt auprès de tiers, ou tous accords de partenariat, hors du cours normal des affaires.

Le Directeur Général consentira les délégations de pouvoirs nécessaires pour l'exécution des décisions prises par lui.

Monsieur le Président expose également au Conseil que Monsieur Bertrand COLTIER, Administrateur de la SHCD exerçant par ailleurs les fonctions de Directeur Général Région Normandie va quitter le Groupe le 31 janvier prochain et lui a en conséquence fait part de son intention de démissionner de son mandat d'administrateur à compter de cette date.

Il propose alors au Conseil que Monsieur Philippe QUENTIN, outre ses fonctions de Directeur Général, soit en outre investi par le Conseil d'une mission spécifique, avec le titre de Directeur Général Région Normandie, de supervision et de contrôle de l'activité et du développement des établissements filiales de la SHCD situés à Trouville et Ouistreham qui sont placés sous sa responsabilité, ainsi que de tous établissements nouveaux, filiales ou non, qui seraient créés, repris ou gérés dans la Région Normandie.

Monsieur Philippe QUENTIN percevra, au titre des fonctions et mandat ci-dessus, une rémunération brute globale annuelle de F 901 500 à compter de sa prise de fonction effective de la Direction Générale de la société, à laquelle pourra s'ajouter une prime sur objectifs et bénéficiera des avantages suivants :

- ♦ un logement de fonction à l'Hôtel Royal de Deauville, la nourriture et les services en usage ainsi que la prise en charge de ses frais de déménagement,
- ♦ un véhicule de fonction pour son usage professionnel et personnel, aux conditions en vigueur au sein du groupe,
- ♦ la reprise par la société, aux conditions antérieures, de son affiliation au régime de prévoyance et de garantie sociale des chefs d'entreprise (GSC/RIP).

Ses frais de représentation et de déplacement lui seront remboursés sur justification.

Il bénéficiera en outre de l'intéressement des membres du Comité de Direction du Groupe Lucien BARRIERE, s'il venait à être mis en place.

Après échange de vues, le Conseil adopte l'ensemble des dispositions ci-dessus.

Monsieur QUENTIN remercie le Conseil de la confiance qui lui est témoignée et déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.

4. DEMISSION D'ADMINISTRATEURS ET COOPTATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Monsieur le Président informe le Conseil qu'il a également reçu la démission de Monsieur Philippe GAZAGNE de son mandat d'Administrateur. Cette démission est liée à son départ du Groupe Lucien BARRIERE.

Il propose au Conseil de coopter en remplacement de Monsieur Philippe GAZAGNE et à compter de ce jour Monsieur Eric PAPELIER, Directeur Administratif et Financier de la SHCD et Membre du Comité de Direction du Casino de Deauville et en remplacement de Monsieur Bertrand COLTIER à compter du 1er février 1998 Monsieur Christian MEUNIER, Membre du Comité de Direction du Casino de Deauville, qui exerce par ailleurs les fonctions de Directeur Général Grand Ouest au sein du Groupe Lucien BARRIERE.

Le conseil prend acte de la démission de leur mandat d'Administrateur de Monsieur Philippe GAZAGNE à compter de ce jour et de Monsieur Bertrand COLTIER à compter du 1er février 1998 et décide de coopter en qualité de nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Philippe GAZAGNE et à compter de ce jour Monsieur Eric PAPELIER et en remplacement de Monsieur Bertrand COLTIER et à compter du 1er février 1998, Monsieur Christian MEUNIER.

"-----"

Extrait certifié conforme,
le 3 février 1998



Julien GIAUNA
Administrateur Directeur Général